

## Conditions de garantie, catégorie 5

A.O. Smith accorde une **garantie de 2 ans** sur les petits modules hydrauliques\* et le 'Smart Display'\*\*, à compter de la date d'installation. L'échangeur de chaleur à plaques bénéficie d'une **garantie de 2 ans au départ de la date d'achat**.

Sous réserve que l'unité a été traitée conformément aux conditions générales de garantie, comme stipulé dans les manuels d'instructions et/ou dans les conditions générales de garantie disponibles auprès du siège social européen.

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre distributeur. La plaque signalétique et les documents d'installation d'origine doivent être fournis pour toutes les opérations. A.O. Smith se réserve le droit d'inspecter les pièces et/ou chauffe-eau défectueux sur site, dans l'entrepôt du distributeur ou dans l'usine de Veldhoven pour effectuer des recherches approfondies et des améliorations sur le produit.

\* No. articles :

0308 781  
0308 783  
0308 785  
0308 787  
0308 801  
0308 802  
0309 409  
0309 410

\*\* No. article:

0309 701